

Objectifs de la structure CNAHN Natation Artistique

Développement régional vers le meilleur niveau national par catégorie d'âge

Préparer les jeunes nageurs pour une carrière future

Structure préparatoire aux Centre National Relève.

Structure permanente, support de préparation de l'équipe de France Jeune.

Accompagner les sportifs sur la formation vers l'excellence grâce à l'acquisition des capacités nécessaires afin de poursuivre une préparation à la haute performance internationale et préparer l'accès au CNE Relève, en accord avec les orientations techniques spécifiques de la discipline et épreuve concernée.

A - Le groupe CNAHN

Public concerné

Athlètes de CATÉGORIE JEUNES PRIORITAIREMENT et JUNIORS : Filles et garçons de 12 à 18 ans. Une attention particulière est maintenue sur la natation artistique masculine et l'épreuve de duo mixte.

Athlètes non retenus sur le CNR mais candidats à court terme.

Répondant aux tests d'entrée CNAHN, et/ou proposés sur liste ministérielles ou de HN.

Le recrutement est national, en accord avec le DTN, et selon les standards définis d'un point de vue national (tests d'entrées).

Seuls les nageurs inscrits sur les listes ministérielles espoirs, du Collectif National ou de Haut Niveau, sont admis dans un Centre National d'Accès du Haut Niveau.

Toutefois l'effectif peut être complété, de manière exceptionnelle, par des sportifs non listés, à très fort potentiel, n'excédant pas 20% de l'effectif total.

Effectif minimal et maximal

L'effectif minimum de la structure est de 8 athlètes. L'effectif maximum est à pondérer en fonction du ratio entraîneur/entraîné : 1 entraîneur pour 10 athlètes.

Encadrement auprès des sportifs

La coordination de cette structure est confiée à un cadre technique et/ou à un responsable local identifié par la fédération.

Un entraîneur salarié de la Ligue et/ou du club support en natation artistique, est responsable à plein temps de la préparation des sportifs, et titulaire du BEES 2° ou du DESJEPS. Il peut être assisté par d'autres entraîneurs, éducateurs, ou stagiaires sous sa responsabilité. L'équipe d'encadrement sportif doit être complétée de spécialistes (préparateur physique, acrobatique, professeur de danse, préparateur mental, etc...).

Obligation pour l'entraîneur de participer à un séminaire/an en liaison avec la FFN et de participer au suivi de la formation mis en place par la FFN.

La définition de ses missions et la gestion de son temps de travail doivent prendre en compte la possibilité d'être sollicité par la DTN pour encadrer des équipes de France relève.

Un référent local du suivi socio professionnel est défini et peut être le responsable dédié à cette mission sur le site d'implantation. Il veille à la bonne conduite du projet de formation et d'insertion dans la vie professionnelle des athlètes de la structure.

Il travaille en étroite collaboration avec les responsables de la cellule d'accompagnement des sportifs de la FFN.

L'équipe d'encadrement sportif peut être complétée de spécialistes (préparateur physique, acrobatique, professeur de danse, etc...).

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du département haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CNAHN.

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

34 semaines de 5 à 6 jours par an, 3 à 5 heures quotidiennes, soit 20 heures hebdomadaires au minimum.

4 à 6 semaines de stages de 5 à 7 jours par an, 6 à 8 heures quotidiennes, soit 30 heures hebdomadaires au minimum. Capacité d'accueillir un(des) stage(s) EDF Jeunes.

Installations, équipements

A minima :

Alternance hebdomadaire avec des créneaux de bassin intégral (grande profondeur/6 lignes d'eau minimum), et des créneaux de 3 lignes d'eau au minimum.

Salle de musculation, danse et acrobatie.

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

La scolarité des sportifs doit être organisée avec des aménagements leur permettant la réalisation de leur double projet scolaire ou de formation et sportif.

Un référent structure veille à la communication du calendrier des athlètes et à la répartition des entraînements par rapport à la scolarité en liaison avec les entraîneurs et l'établissement scolaire.

Convention structure / établissement scolaire

Des conventions doivent être établies entre la structure et les établissements scolaires, définissant entre autres, les modalités d'organisation du rythme hebdomadaire classique et les modalités de rattrapages, lors des absences pour stages et compétitions sportives.

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne

L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs. Les modalités d'encadrement des mineurs hors temps de formation scolaire ou sportive doivent être définies et répondre aux textes en vigueur.

La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur. La diététique doit être adaptée au projet sportif. Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.

C - Lien avec la fédération

Des temps d'échanges et de travail réguliers

Mise en place d'une cellule fédérale de suivi de structures :

- Identification d'un groupe d'expert ayant pour missions le suivi et l'accompagnement des structures.
- Réalisation d'outils de suivi et d'accompagnement communs à toutes les structures d'accession.
- Modalités d'accompagnement pilotées au niveau national garantissant une homogénéité dans le suivi – diagnostics - tests – évaluations – sensibilisation – formations – bilans.
- Identification des actions portées par l'ETR dans le cadre de la cohérence des actions du CNAHN et du rayonnement sur le territoire en termes de développement, de structuration et de formation.

1 - Des entretiens avec la cellule PPF à respecter :

- A la composition du groupe d'entraînement (en présence du responsable ETR) :
 - Présentation de l'encadrement
 - Présentation du groupe
 - Définition des objectifs collectifs et individuels
 - Programme du groupe
 - Besoins spécifiques pour ce groupe

A l'issue de ce premier entretien l'effectif sera soumis à la validation de la DTN, les prochains RDV seront établis, les axes de travail définis.

- Au cours de la saison :
 - Suivi du groupe
 - Points après les étapes définies lors du premier RDV

- Évolutions individuelles des nageurs
- Changements au sein du groupe et de la structure
- Modifications des programmes

Ces temps d'échanges pourront être mis en perspectives au regard du programme des nageurs, d'évaluations en compétitions et de tests à partager.

- En fin de saison (en présence du responsable ETR) :
 - Bilan collectif du groupe
 - Bilan individuel des nageurs
 - Évolution du groupe pour la saison suivante
 - Points positifs et négatifs au cours de cette saison
 - Pistes d'amélioration

Un bilan sera formalisé entre la structure et la cellule fédérale PPF.

L'ensemble de ces temps d'échanges pourront être complétés de visites en structure de la part des membres de la cellule fédérale PPF ou bien de l'encadrement des équipes de France.

2 - Participation du groupe aux évaluations fédérales et régionales qui pourront être demandées

- Respecter les dates prévues
- Retourner les évaluations complétées
- Dans la cadre de l'évaluation nationale faire participer le groupe aux compétitions du programme sportif fédéral proposé pour les différents niveaux et années d'âge

Certaines actions d'évaluation pourront être organisées par les ligues.

3 - Un parcours de formation à définir avec l'entraîneur

- Un parcours particulier en fonction des expériences professionnelles
- Libérer l'entraîneur pour les regroupements des entraîneurs des structures CNAHN

4 – Des visites sur site

Les membres de la cellule fédérale en charge du suivi du PPF assurent des visites en structure pour être au plus près de l'encadrement et des sportifs.

L'analyse se fera d'un point de vue technique mais aussi d'un point de vue structurel, suivant une grille d'analyse commune.

5 – Renforcer le lien avec les ETR d'une part et l'ETN d'autre part

Les structures d'accession nationale ont pour rôle d'accompagner le développement régional, vers le meilleur niveau national et de ce fait l'accès au niveau international.

La reconnaissance d'une structure CNAHN doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de l'ETN.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

L'Equipe Technique Nationale (ETN) accompagnera ces échanges, notamment pour assurer le lien avec les équipes de France jeunes.

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ».

A minima, 2 réunions (en début et en fin d'année) devront organiser cette relation entre ETR et ETN à propos du CNAHN concerné.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur).

L'entraîneur du CNAHN est le responsable technique : en lien avec la cellule PPF fédérale.

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Lors de la présentation des effectifs : Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux nageurs.

Différenciation du fonctionnement d'une part et des actions sportives d'autre part.

Qualification et honorabilité

L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant transmet à la fédération : diplômes, cartes professionnelles à jour.

La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille).

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

Attestation du président du club support (ou de la ligue si pas de club) concerné(e) de l'accueil de ce groupe d'entraînement « CNAHN ».

Un même club support peut avoir un CAF et un CNAHN à partir du moment où l'organisation et la population sont différenciées.

Quatre piliers à respecter sur le lien Ligue/CNAHN :

- Partage avec la Ligue de la stratégie du CNAHN (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus.
- Le CNAHN est un lieu de formation privilégié (nageurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN d'une part et la FFN et l'INFAN d'autre part.
- Rayonnement régional et national du CNAHN
- Le groupe CNAHN est bel et bien un groupe identifié, et non l'ensemble du club support ; et différent du CAF s'il en existe un.

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne.

Lutte contre le dopage.

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, éthique et citoyenneté (type conférence a minima).